



Dates des épreuves ASSR 1 et 2

publié le 20/02/2014



"Selon les chiffres de la sécurité routière, 3 963 personnes ont été tuées sur les routes en 2011. ce chiffre se stabilise, il faut donc maintenir et approfondir la prévention et l'éducation à la sécurité sur la route. Chez les enfants de 10 à 14 ans, les morts causées par la route représentent 20% des cas chez les filles et 24% chez les garçons. Les 15-17 ans représentent 4% des victimes annuelles de la route.



Afin de remplir cette mission, le collège assure la passation par tous les élèves de 5e et de 3e de l'Attestation scolaire de sécurité sur route (ASSR 1 et 2).

L'ASSR de niveau 1 s'adresse aux élèves de 5ème entre 14 et 16 ans et sa possession est obligatoire pour conduire des cyclomoteurs (deux roues motorisés ayant une puissance allant jusqu'à 50 cm3) .

L'ASSR de niveau 2 s'adresse aux élèves de 3ème et est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire (cela concerne également la conduite accompagnée).

Pour réussir cet examen les enfants doivent se préparer. La liste de sites internet, fournie ci-dessous, est suffisante pour compléter le travail fait en classe, enrichi par les interventions des professionnels de la sécurité tout au long de l'année.

Sites à consulter :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

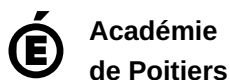
<http://www.code3000.net/bsr-assr-cyclo.php>

"

Les 5èmes passent l'épreuve de l'ASSR 1 le lundi 31 mars 2014. Les 3èmes passent l'épreuve de l'ASSR 2 le mardi 1er avril 2014. Chaque élève recevra une convocation.

Les élèves devront impérativement conserver leurs attestations en raison des obligations qui s'appliquent aux personnes nées après le 1er janvier 1988 :

- ▶ justifier de l'obtention de l'ASSR1 ou de l'ASSR2 ou de l'ASR pour s'inscrire à l'épreuve pratique du brevet de sécurité routière permettant de conduire un deux-roues motorisé.
- ▶ justifier de l'obtention de l'ASSR2 ou de l'ASR pour s'inscrire au permis de conduire.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.